

Van prins Willem van Oranje aan Raad en Rekenkamer te Breda, Dillenburg 13 maart 1568.

Vermeld in de catalogus van de veiling Martinus Nijhoff 28-29 januari 1887 onder nr. 2.

Tres chers et bien amez. Encoires que sur l'indeue et des raisonnables citations a nous faictes par le procureur general, ne sommes tenuz de contester et respondre si est ce que de brief esperons publier nostre justification contre les accusations contenuz en ladicte citation, comme pour le maintiennement de nostre bon droict et conservation de nostre honneur trouverons convenir. Et cependant avons bien voulu declarer les causes de nostre noncomparition pour remonstrer la nulleté dudict adjournement, comme verrez par la copie de nostre responce cy joincte avecq une aultre semblable chose, laquelle desirons que envoyez audict procureur general si d'aventure la nostre ne fusse parvenu en ses mains, afin qu'il n'en puisse pretendre ignorance. A tant tres chers et bien amez, Nostre Seigneur soit garde de vous.

Esript a Dillenburg le xie jour de mars 1568.

Guillaume de Nassou

Nos tres chers et bien amez les gens de nostre Conseil et Comptes a Breda, cito cito.